



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22/03/2026

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 17 mars 2026 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : GAUDEFROY Stéphanie

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

Étaient présents :

CADART François-Xavier, BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, SPOTBEEN Michel, MAKSYMOWICZ Laurence, LEMAITRE Olivier, EL MESSAOUDI Amira, VANDEWOESTYNE Philippe, HUGUET Caroline, FRERE Francine, VANDENKERCKHOVE Didier, CARLIER Hervé, VANPOUILLE Ségolène, WEKSTEEN David, CAUCHOIS Laetitia, LESCROART Daniel, HOGUET Dominique, LAINÉ Émilie, TIMMERMAN Sébastien, STEVENAERT Marjorie, LEGRAND Pierre, VANDENBERGHE Brigitte, LEBRUN Emmanuel, COOLS Claudette, COUVREUR Nicolas, DEMAERLE Céline, DECRAENE Pierre, PELLIZZARI Rachel, KOLAR Jérémie, SOULIERE Aurélie, RIZZON Audrey.

Absents excusés :

RACHEZ Marie-Chantal, procuration à CADART François-Xavier

Sommaire

1. APPEL ET INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2026
3. DÉCISIONS MUNICIPALES AU 17/03/2026
4. ÉLECTION DU MAIRE
5. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
6. ÉLECTION DES ADJOINTS
7. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

1. APPEL ET INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire : Mesdames et messieurs, bonjour. Ravi de vous voir si nombreux aujourd'hui pour cette installation du Conseil municipal. En vertu de l'article L.2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, je déclare donc cette séance du Conseil municipal ouverte. Je propose de nommer Stéphanie GAUDEFROY en qualité de Secrétaire de séance. Avant de vous laisser la parole pour procéder à l'appel, je me permets d'informer avoir reçu 5 démissions pour la liste Seclin en Commun. Je vais décliner l'identité de chacun : Monsieur Antoine PACINI, Madame Perrine DAL, Monsieur Serge PIENS, Madame Mahila LECOINTREUX et Monsieur Éric CORBEAUX. Ils sont ainsi remplacés dans l'ordre du tableau de la liste déposée par Seclin en Commun par Monsieur Jérémie KOLAR, par Madame Aurélie SOULIERE et par Madame Audrey RIZZON. Madame GAUDEFROY, je vous invite donc à procéder à l'appel des élus présents.

Madame GAUDEFROY procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Merci, le quorum étant atteint, je déclare donc, installé, le Conseil municipal dans ses fonctions. Avant de décliner l'ordre du jour qui vous a été adressé, je souhaite rendre un temps d'hommage à Monsieur Jean-Paul RACHEZ qui nous a très récemment quitté. Il aura été Conseiller Municipal pendant de longues années au sein de la ville de Seclin. En sa mémoire et au regard du soutien que l'on adresse, bien évidemment, à Marie-Chantal, ce jour, je vous propose un temps de recueillement. Je vous remercie. Nous pensons, bien évidemment, très fortement à Marie-Chantal, à sa famille. Et, au nom du Conseil municipal, bien évidemment, nous lui adressons nos sincères condoléances.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2026

Monsieur le Maire : Je vous propose d'aborder maintenant les divers points portés à l'ordre du jour, avec, tout d'abord, l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal. Y a-t-il des observations particulières par rapport à celui-ci ? Monsieur DECRAENE, oui. On va vous adresser un micro.

Monsieur DECRAENE : Bonjour à toutes et à tous. Au vu des événements passés et des anomalies lors du dernier Conseil municipal, le dossier est chez le Préfet, donc nous ne pouvons pas nous prononcer favorablement à ce PV du dernier Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Merci, y a-t-il d'autres observations ? Très bien, je considère, en tout cas, ce procès-verbal approuvé.

**PROCÈS-VERBAL approuvé à la majorité
A 28 VOIX POUR
ET 5 VOIX CONTRE (DECRAENE Pierre, PELLIZZARI Rachel, KOLAR Jérémie, SOULIERE Aurélie,
RIZZON Audrey)**

3. DÉCISIONS MUNICIPALES AU 17/03/2026

Monsieur le Maire : Concernant les décisions municipales, y a-t-il des questions, des observations par rapport aux décisions qui vous ont été présentées ? Pas d'observation, très bien. Je considère donc qu'il y a une prise d'acte quant aux décisions qui ont été prises.

Aucune remarque sur les Décisions municipales

4. ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur le Maire : Il me revient maintenant de céder la parole au doyen de cette assemblée, Monsieur Hervé CARLIER. Où se trouve-t-il, Hervé ? Voilà, il est en face. Voilà, je vous cède la place pour

procéder à l'élection du Maire puisqu'il ne me revient pas d'y procéder. Je vous laisse donc la place, Monsieur CARLIER, avec beaucoup de satisfaction.

Monsieur CARLIER : Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, nous sommes réunis aujourd'hui pour un moment important de la vie démocratique de notre commune : l'élection et l'installation du Maire de Seclin. Ce moment, à la fois solennel et profondément républicain, s'inscrit dans la continuité du choix exprimé par les Seclinoises et les Seclinois. Par leur vote, ils ont accordé leur confiance. Et, cette confiance nous oblige autant qu'elle nous honore. Je suis particulièrement honoré et profondément ému d'assurer cette présidence de cette séance consacrée à l'élection du Maire. Il y a 6 ans, c'était Roger MILLE, présent parmi nous aujourd'hui, qui remplissait cette mission. Je souhaite lui adresser une pensée à la fois amicale et émue en hommage à son engagement au service des habitants de notre belle commune. En ma qualité de doyen, je vous invite à procéder à l'élection du Maire, qui sera consignée dans le procès-verbal de séance. Je rappelle qu'en l'application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Par cette élection, le Conseil Municipal doit désigner deux assesseurs parmi ses membres. Je vous propose de nommer un assesseur de la majorité municipale et un assesseur de la minorité municipale. Je vous propose Olivier LEMAITRE pour le groupe majoritaire. Pour le groupe minoritaire, qui est volontaire ?

Madame SOULIERE : Aurélie SOULIERE.

Monsieur CARLIER : Qui, parmi les élus, se porte candidat à la fonction de Maire ?

Monsieur CADART : François-Xavier CADART, donc candidat à la fonction de Maire.

Monsieur CARLIER : Merci.

Monsieur DECRAENE : Je respecte ce choix et j'accepte ce résultat avec responsabilité. Obtenir plus de 35 % des voix pour une première candidature est un résultat honorable. Et, je tiens à remercier sincèrement toutes celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance par leur vote, mais aussi par leur soutien tout au long de cette campagne. Je regrette, toutefois, que 4 050 citoyens ne se soient pas déplacés pour voter. La participation est essentielle à la vitalité de la démocratie locale. Comme je l'ai fait durant ces 6 années de mandat, je ne serai pas un élu d'opposition, je serai un élu au service de tous les Seclinois avec la volonté de travailler pour notre ville et pour l'intérêt général. Il en sera de même pour l'ensemble de l'équipe de Seclin en commun. Je souhaite, également, remercier chaleureusement les colistiers de notre liste, les membres de notre association, ainsi que toute la direction de campagne, et les bénévoles. Ensemble, nous avons construit un projet sérieux, concret et réalisable, nourri par les besoins exprimés par les Seclinois au cours de ces 6 dernières années. Concernant notre programme, puisque certains de nos projets ont été dupliqués par l'équipe en place, nous espérons pouvoir travailler en bonne intelligence pour les faire avancer. L'essentiel doit rester l'intérêt des Seclinois et l'avenir de notre ville. Merci.

Monsieur CARLIER : Monsieur DECRAENE, êtes-vous candidat ou pas ?

Monsieur DECRAENE : Non.

Monsieur CARLIER : Merci. Voici le déroulement du tour du scrutin. Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approchera de la table du vote, il prendra sur la table de décharge une enveloppe, aucun ou au moins 2 bulletins. Il se rendra dans l'isoloir pour constituer son vote. Il fera constater, ensuite, au Président, qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe fournie par la mairie. Il déposera lui-même l'enveloppe dans l'urne. Il signera la liste d'émargement. Le scrutin peut commencer. Madame SOULIERE, s'il vous plaît. J'appelle par ordre.

Les élus procèdent au vote.

Monsieur CARLIER : Le scrutin est clos. Je vais inviter les membres du bureau à me rejoindre pour l'ouverture de l'urne. J'invite les assesseurs à comptabiliser les enveloppes présentes dans l'urne et à procéder au dépouillement. Le premier assesseur ouvre l'enveloppe et tend le bulletin au second. Le deuxième assesseur lit à haute voix le nom présent sur le bulletin. Ils comptent ensemble les voix attribuées à chaque candidat.

Le bureau procède au dépouillement.

Monsieur CARLIER : Résultat du scrutin :

Nombre de votants : 33,

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0,

Nombre de suffrages blancs : 5,

Nombre de suffrages exprimés : 28.

François-Xavier CADART, 28 voix, soit réélu à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur CADART : Et, on peut applaudir Hervé aussi pour sa présidence.

Monsieur CARLIER : Monsieur le Maire, avant de vous céder la présidence du Conseil municipal, je tiens à vous adresser mes sincères félicitations, ainsi que tous mes vœux de réussite à vous-même et au groupe qui vous accompagne. Les résultats ont démontré que les Seclinois ont été nombreux à souhaiter poursuivre avec vous, et les élus qui vous entourent, le travail engagé au service de notre commune. C'est là, une belle reconnaissance du travail déjà accompli qui nous oblige tous. Je cède la présidence du Conseil municipal au Maire élu.

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, chers collègues élus, chères Seclinoises, chers Seclinois, c'est avec une profonde émotion et une grande fierté que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'occasion de cette installation en tant que Maire de Seclin. Dimanche dernier, vous avez fait le choix clair et déterminé de renouveler votre confiance à l'équipe que j'ai l'honneur de conduire. Avec près de 65 % des suffrages exprimés, et dans un contexte de participation particulièrement élevé au regard des tendances nationales et départementales. Votre message est sans équivoque. Je veux, du fond du cœur, remercier les Seclinoises et les Seclinois pour cette confiance, et entends me porter immédiatement en rassembleur de tous les Seclinois. Comme ce fut le cas, sous le mandat précédent, mais plus encore aujourd'hui, je n'entends pas être le Maire d'un clan, mais le Maire de tous les Seclinois y compris à l'égard de celles et ceux qui n'ont pas porté leur suffrage sur notre liste. Ce que vous nous avez dit, à travers ce vote, c'est votre volonté de voir se poursuivre le travail engagé depuis maintenant 6 ans. Un travail fondé sur l'action, un travail fondé sur la proximité et la fidélité à nos engagements. Je veux également saluer la campagne que nous avons menée ensemble. Une campagne dont nous pouvons être fiers. Nous avons fait le choix du débat, de la sincérité, de la vérité et de la transparence. Et, vous avez su, par votre vote, faire la différence entre ces valeurs et ce que peuvent être la désinformation et souvent le mensonge. Cette campagne a aussi été un moment d'écoute précieux. Elle nous a permis de mieux comprendre vos attentes, vos préoccupations, vos priorités. Vous nous avez parlé de sécurité, de propreté, de cadre de vie, de la nécessité de créer davantage d'espaces de jeux et de lieux de convivialité. Sur tous ces sujets, je veux être très clair, les engagements que nous avons pris, nous les tiendrons. C'est ainsi que nous avons travaillé durant ces 6 dernières années. Un travail avec constance, avec sérieux et avec détermination. De nombreux projets ont vu le jour, d'autres sont en cours, et tous participent à transformer et à faire grandir Seclin. C'est dans cet esprit que nous poursuivrons notre action avec une vision, avec des résultats, mais surtout avec une exigence permanente au service des Seclinois.

Je sais pouvoir compter, pour cela, sur une équipe solide, sur une équipe engagée, une équipe au travail. Des femmes et des hommes qui partagent le même sens de l'intérêt général, et la même volonté d'être à votre écoute. Notre objectif est simple, être à la hauteur de votre confiance, et vous rendre fier de l'évolution de votre ville. Je souhaite également adresser mes remerciements au Directeur Général des Services et à Madame la Directrice de cabinet, qui, durant le mandat précédent, ont su traduire avec rigueur et avec intelligence, les attentes des élus auprès de l'ensemble des services municipaux. Je tiens à saluer, plus largement, l'engagement et l'efficacité de tous les agents de la ville qui œuvrent chaque jour au service des Seclinois. Nous avons, aujourd'hui, reçu une nouvelle feuille de route de la part des Seclinois. Je sais pouvoir compter sur les services de la ville pour continuer à se mobiliser pleinement et pour nous permettre collectivement d'honorer les engagements que nous avons pris. Je tiens également à adresser mes remerciements sincères à l'ensemble des élus qui nous ont

accompagnés durant le mandat 2020-2026. Leur engagement, leur travail et leur engagement à Seclin ont contribué aux avancées que nous connaissons aujourd'hui. Permettez-moi, à ce titre, d'avoir une pensée toute particulière pour l'un d'entre eux : Monsieur Roger MILLE. Roger, tu as été Conseiller municipal de 1989 à 2026, avec un engagement constant, un engagement exemplaire au service des Seclinois. Tu as notamment exercé, avec dévouement, les fonctions de Conseiller municipal délégué aux affaires patriotiques et aux cimetières de 2020 à 2026, mais, ton engagement dépasse largement le cadre municipal. Trésorier de l'association Sauvegarde de la collégiale, Président de l'association des Anciens Combattants, des Mutilés et Veuves de Guerre et, combien d'autres responsabilités encore, toujours assumées avec fidélité et conviction. En 2008, tu m'as transmis le témoin pour porter une nouvelle vision pour Seclin. En 2026, cette vision est approuvée à 65 % par les Seclinois. Au nom de tout ce que tu as apporté à notre ville, cher Roger, je tiens, ici, solennellement, à te remettre la médaille de la ville. Merci, Roger.

Monsieur MILLE : Merci à vous.

Monsieur le Maire : Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement celles et ceux qui, à mes côtés, partagent au quotidien mes satisfactions, mes questionnements, mes doutes parfois, mais aussi les attaques qui me sont destinées. Derrière les propos blessants, les propos injurieux, les propos mensongers, le plus souvent adressés depuis les réseaux sociaux en profil masqué, il y a des parents, il y a une compagne, il y a des enfants qui encaissent et soutiennent. Merci à mes parents, qui, même s'ils ne sont pas à mes côtés aujourd'hui, m'ont toujours soutenu dans mes projets. Fort de l'éducation qu'ils m'ont donné de penser aux autres avant de penser à soi. Merci Charlotte, qui a retrouvé le sommeil depuis dimanche. Merci Jean-Baptiste, merci Pierre-Louis, Camille, mes enfants qui ne me connaissent qu'à travers mon engagement pour Seclin depuis leur naissance. Je n'oublie pas Rose et Juliette, merci pour votre soutien, merci pour votre confiance. Mesdames, Messieurs, chers Seclinois, chères Seclinoises, une nouvelle étape s'ouvre aujourd'hui. Elle sera exigeante, mais elle sera, j'en suis convaincu, porteuse de progrès et de réussites pour notre ville. Je mesure pleinement la responsabilité qui est la mienne. Je vous assure de mon engagement total au service de Seclin et de ses habitants. Vive Seclin, vive la République, et vive les valeurs de la France. Merci à toutes et à tous.

5. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire : Voilà, nous pouvons poursuivre, maintenant, le déroulé de l'ordre du jour qui vous a été adressé, avec tout d'abord la désignation du nombre d'adjoints qui m'accompagneront sur les missions qui m'ont été désormais dévolues. Je propose une désignation de 9 adjoints. Y a-t-il des observations particulières à cette proposition ? Pas d'observation, je passe au vote. Alors, vote à l'unanimité sur cette proposition, me semble-t-il.

6. ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire : Nous allons procéder maintenant à l'élection des adjoints, et je rappelle qu'en l'application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des adjoints est élue au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, c'est à la liste dont la moyenne d'âge est la plus élevée que revient la déclaration d'élection. Pour le groupe majoritaire, je propose la liste suivante : Christian BACLET, Marie-Chantal RACHEZ, Olivier LEMAITRE, Stéphanie GAUDEFROY, Didier SERRURIER, Laurence MAKSYMOWICZ, Michel SPOTBEEN, Amira EL MESSAOUDI, Philippe VANDEWOESTYNE.

Y a-t-il d'autres listes qui se proposent ? Pas d'autre liste, nous allons donc pouvoir procéder au scrutin. Le scrutin va pouvoir débiter, et je rappelle, dans ce cas, les assesseurs qui se sont proposés tout à l'heure.

Les élus procèdent au vote.

Monsieur le Maire : Le scrutin est clos.

Les élus procèdent au dépouillement.

Monsieur le Maire : Merci, je vais ainsi procéder à la proclamation des résultats concernant les listes des adjoints.

Nombre de votants : 33.

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0.

Nombre de suffrages blancs : 5.

Nombre de suffrages exprimés : 28.

La liste de Christian BACLET est donc élue à l'unanimité. Bravo. Et, je vais donc procéder à l'appel de chacun d'entre eux avec les délégations, les missions qui leur sont confiées. En qualité de premier Adjoint, j'appelle Monsieur Christian BACLET, Adjoint aux finances, aux ressources humaines et au contrôle de gestion. Marie-Chantal RACHEZ, lui sera confiée la mission des seniors et de l'action sociale. Olivier LEMAITRE, Adjoint à l'aménagement, au développement durable et à la mobilité. Stéphanie GAUDEFROY, Adjointe au parcours éducatif et à la restauration scolaire. Seront confiées, à Didier SERRURIER, les missions d'Adjoint à la culture et aux échanges internationaux. Seront confiées les missions de développement territorial, en charge donc du développement territorial, Adjointe, Laurence MAKSYMOWICZ. Monsieur Michel SPOTBEEN, Adjoint au commerce et au parc d'activité commerciale. Madame Amira EL MESSAOUDI, Adjointe à la vie associative, aux fêtes et aux cérémonies. Monsieur Philippe VANDEWOESTYNE, Adjoint au sport. Voilà pour ce qui est des adjoints, des missions qui leur sont confiées. Et, dès demain, je procéderai à la désignation des délégués par voie d'arrêté.

Seront ainsi, Conseillers municipaux : délégué au logement, Monsieur Hervé CARLIER. Conseillère municipale déléguée à la jeunesse, Madame Francine FRERE. Conseiller municipal délégué à la participation citoyenne, David WEKSTEEN. Conseiller municipal délégué à l'autonomie et au handicap, Monsieur Didier VANDENKERCKHOVE. Conseiller municipal délégué au parcours vers l'autonomie des jeunes, Monsieur Daniel LESCROART. Conseillère municipale déléguée à la santé, Madame Dominique HOGUET. Conseiller municipal délégué au CMEM, Monsieur Pierre LEGRAND. Conseillère municipale déléguée à la cause animale, Caroline HUGUET. Conseiller municipal délégué au suivi budgétaire, Monsieur Emmanuel LEBRUN. Conseillère municipale déléguée aux grands projets, Madame Ségolène VANPOUILLE. Conseillère municipale déléguée au cadre de vie, Madame Brigitte VANDENBERGHE. Et, Conseiller municipal délégué au Mécénat, Monsieur Sébastien TIMMERMAN. Bravo à chacun et à chacune pour votre engagement. On n'en a pas encore tout à fait terminé puisque je dois, maintenant, procéder à la lecture de la charte qui oblige chacun des élus.

7. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire : Comme cela a été rappelé, la mission de Conseiller municipal est une mission qui nous oblige. Cela est encadré par le Code Général des Collectivités Territoriales. Et, je vais procéder à la lecture des articles qui encadrent la déontologie pour chacun des élus. Article L.111-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette

obligation déclarative les cadeaux d'usage et de déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. Article L.111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies par l'article L.382-31 du Code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent Code. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent Code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent Code. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés aux articles 1111-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Enfin, un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. Voilà, ainsi s'achève cette séance d'installation. Je vous remercie pour votre présence. Je vais inviter les élus qui n'ont pas reçu leur pin's, à bien vouloir s'approcher de moi pour que je puisse leur remettre. Et puis, une photo de groupe est organisée dans le fond de la salle, raison pour laquelle il y a des gradins qui ont été installés. Voilà, le temps de se déplacer vers le bar les uns et les autres, on va pouvoir procéder à la photo de groupe. Voilà. Signature des PV, pas de soucis, j'y procède dans quelques instants. J'appelle les assesseurs et les membres du bureau pour y procéder. Et, je vous invite toutes et tous à boire un verre de l'amitié pour célébrer ce temps joyeux. Merci à toutes et à tous.

Séance levée à 12h05.

Approuvé au conseil municipal du 3 avril 2026

À 33 VOIX POUR.

Hervé CARLIER

Secrétaire de séance
Conseiller municipal délégué logement et
aux affaires patriotique



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative